Envoyé en préfecture le 08/03/2022
Reçu en préfecture le 08/03/2022
Affiché le
ID : 041-244100798-20220307-041_023_2022-DE

GRAND CHAMBORD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 07 mars 2022

DATE DE LA CONVOCATION
25 février 2022

Nombre de conseillers en exercice : 36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 25
Suppléants votants : 0
Pouvoirs : 7
Total votants : 32

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 07 mars 2022

L'an deux mil vingt deux
Et le 07 mars à 18h30
Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :
Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Joël DEBUIGNE, Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUIS (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS (La Ferté-Saint-Cyr), Gilles CLEMENT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative : -

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :
Jean-Luc VINGERDER a donné pouvoir à Hélène PAILLOUX (Bracieux),
Nathalie SAULZET a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUIS (Huisseau-sur-Cosson),
Nathalie BINVAULT a donné pouvoir à Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord),
Julien MARCILHAC a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray),
Stéphane FRIAUD (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à José COELHO (Mont-près-Chambord),
Jacky HERNANDEZ a donné pouvoir à Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan),
Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Christophe HENRY (Thoury).

Membres Titulaires absents ou excusés : Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Patricia HANNON (Maslives), Elisabeth GUIBERTEAU, Christine SOUCHET (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative : Denis LEPINE (Fontaines-en-Sologne).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Christophe HENRY (Thoury) a été désigné secrétaire de séance.

Délibération 041-023-2022

Objet : Achat du terrain cadastré AX n°227 situé 15F rue de la Noue Bidet sur la ZA Le Petit Four à Saint-Laurent-Nouan par le budget Développement Economique

Monsieur Jean-Luc DAUTREMEPUIS, Vice-président en charge du développement économique, rappelle que la parcelle AX n°227 située sur la ZA Le Petit Four à Saint-Laurent-Nouan et sur laquelle se trouvent deux serres et un bâtiment, est louée à la SARL RILLIE. Un loyer est d'ailleurs versé mensuellement depuis mars 2021.

Envoyé en préfecture le 08/03/2022
Reçu en préfecture le 08/03/2022
Affiché le
ID : 041-244100798-20220307-041_023_2022-DE

Cette parcelle a donc vocation à être rachetée par le budget Développement Economique, budget sur lequel sont perçus les loyers.

Il est donc nécessaire de fixer le prix que doit payer le budget Développement Economique au profit du budget ZA Le Petit Four :

- Parcelle : AX n°227
- Surface : 903 m²
- Prix : 16.50 € HT

Après avoir été présenté en commission développement économique réunie le 02/02/2022, Monsieur le Vice-président propose aux membres du Conseil communautaire :

- De fixer le prix d'achat de la parcelle AX n° 227 soit fixé à 14 899.50 € HT (TVA applicable à 20%) ;
- D'inscrire les crédits budgétaires nécessaires au budget primitif 2022 du budget Développement Economique.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE le prix d'achat de la parcelle AX n°227 soit fixé à 14 899.50 € HT (TVA applicable à 20%) ;**
- **PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2022 du budget Développement Economique.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

Le Président :

Gilles CLEMENT